#### Mairie de



# Compte rendu de la Réunion de Conseil Municipal du 28 Janvier 2016

L'an deux mil seize, le vingt-huit du mois de Janvier à vingt heures, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil municipal de la Commune de Beaucé, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis LAGRÉE, Maire de la Commune de Beaucé, dûment convoqués le seize Décembre deux mil quinze.

<u>Présent(s)</u>: LAGRÉE Jean-Louis; CHEFTEL Chantal; JOUAULT Pierre-Yves; BROSSAULT Brigitte; PERDRIEL Jeannine; BERHAULT Pierre; JEDRECIK Joëlle; PATREL Christèle; CREIGNOU Louis; JEUSSELIN André; N-A. JEUSSELIN.

#### Formant la majorité des membres en exercice.

**Procuration**: S. IDLAS donne pouvoir à B. BROSSAULT; C. BOURACHAUD donne pouvoir à C. CHEFTEL.

Absent excusé : Néant Absent non excusé : Néant.

Le secrétariat a été assuré par : Monsieur Pierre BERHAULT.

Le procès-verbal de la séance du 22 Décembre 2015 n'ayant fait l'objet d'aucune observation ou remarque particulière, celui-ci est approuvé.

### 0128012016: Accessibilité et modernisation de la salle polyvalente.

Par courrier en date du 23 Septembre 2015, la Commune avait sollicité une prorogation de mise en œuvre d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) concernant la salle polyvalente. Les services de la D.D.T.M. avaient alors accordé un délai supplémentaire pour le dépôt du dossier, soit jusqu'au 27 Mars 2016.

L'avant-projet définitif (A.P.D.) qui avait été confié au Cabinet d'architecture Laurent et Associé pour la partie « bâtiment » et au Syndicat de Voirie de Fougères Nord Elargie pour l'accès à l'étage, est présenté à l'assemblée.

Ainsi, l'ensemble du bâtiment sera rendu accessible aux personnes à mobilité réduite (P.M.R.) avec notamment la mise aux normes des accès mais également des vestiaires, douches et sanitaires. La partie « vestiaires » située au rez de chaussée sera modernisée à cette occasion.

La salle d'animation située à l'étage bénéficiera quant à elle d'une rénovation thermique grâce entre autre à une isolation intérieure et à la création d'un plafond suspendu destiné à éviter la dispersion de la chaleur.

Elle sera rendue accessible par la création d'un talus végétalisé formant une rampe revêtue d'une bande bitumée, qui aboutira à une passerelle solidaire au bâtiment.

Monsieur le Maire présente l'estimation globale des travaux qui se traduit de la manière suivante (montants exprimés  $en \in h.t.$ ):

Etudes diverses (Architecte, Bureau de Contrôle)	10 000.00 €
Mise en accessibilité extérieure niveau 1 (rampe d'accès)	52 000.00 €
Travaux pour l'accessibilité et la modernisation	<u>117 000.00 €</u>
Formant un total de(214 800.00 € t.t.c.)	179 000.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- adopte le projet tel qu'il vient de lui être décrit.
- sollicite de Monsieur le Préfet d'Ille et Vilaine l'attribution d'une subvention spécifique au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) pour l'année 2016.
- sollicite de Monsieur le Président du Conseil Départemental d'Ille et Vilaine, l'attribution d'une aide au titre du Contrat Départemental de Territoire.

### 0228012016: Participation à l'A.L.S.H. de Laignelet-Le Loroux-Landéan.

Lors du dernier Conseil d'Administration du Centre d'accueil de loisirs de Laignelet-Le Loroux-Landéan, il a été décidé de porter à 11 €/jour/enfant la contribution de la Commune de Beaucé pour les enfants y étant domiciliés.

La convention liée à ce partenariat porte sur une durée d'un an, et prévoit le versement d'un premier acompte en Juillet et le solde en janvier N+1.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de porter la contribution de la Commune à 11 €/jour/enfant au fonctionnement du CLSH de Laignelet-Le Loroux-Landéan à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, et autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec l'Association Familles Rurales en charge de la gestion du centre de loisirs.

### 0328012016: Modification du temps de travail d'un agent en C.D.D.

Depuis la mise en place des nouveaux rythmes scolaires à l'école publique René Guy Cadou au 1er Septembre 2014, l'agent en poste sous contrat à durée déterminée pour l'entretien des locaux, devait effectuer chaque semaine des heures complémentaires afin d'effectuer l'intégralité de sa tâche.

Il est donc proposé d'augmenter la durée hebdomadaire de ce poste défini par délibération du 24 juin 2014, afin d'y intégrer ce supplément d'heures.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à compter du 1<sup>er</sup> Avril 2016 :

- d'augmenter la durée du temps de travail du poste d'agent des services techniques à temps non complet sous contrat à durée déterminée, actuellement confié à Madame Sylvie ROGER selon les conditions suivantes basées sur 36 semaines scolaires au lieu de 35 :

Agent	Situation actuelle	Situation au 01.09.2014
Sylvie ROGER	44.05 % d'un temps complet, 38.85/35ème hebdomadaire soit 13 h 36 mn/semaine	<b>49.83 % d'un temps complet</b> , 44.02/35ème hebdomadaire soit 15 h 25 mn / semaine

<sup>-</sup> de charger Monsieur le Maire d'établir l'arrêté correspondant.

# <u>0428012016</u>: SMICTOM – Convention pour l'implantation et l'exploitation de points d'apport volontaire pour la collecte des déchets.

Le SMICTOM du Pays de Fougères va déployer sur son territoire, la mise en place de colonnes destinées à recevoir différents types de déchets.

L'implantation et l'exploitation de points d'apport volontaires sur la Commune doit donner lieu à l'établissement d'une convention ayant pour objet d'en définir les conditions administratives, techniques et financières.

Lecture est donnée de ce document.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le projet de convention qui vient d'être porté à sa connaissance, et autorise Monsieur le Maire à signer ce document.

## <u>0528012016</u>: INSEE: Convention pour la dématérialisation des données de l'état civil et des avis électoraux.

Les services de l'INSEE offrent la possibilité de transmettre les données état civil et électorales par internet (SDFi).

Afin de clarifier les contraintes liées à cette transmission dématérialisée, une convention doit être établie. Monsieur le Maire en donne connaissance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette démarche et autorise Monsieur le Maire à signer la convention qui vient de lui être exposée.

### 0628012016: Remplacement d'un chauffe-eau.

Le chauffe-eau d'une contenance de 1000 litres installé dans la salle de sports lors de sa mise en service en 1982, présente une fuite non réparable.

Il y a donc lieu de prévoir son remplacement par un matériel en acier thermolaqué isolé, de conception anti-légionnelle, équipé d'une anode de protection magnésium.

Une estimation va être sollicitée auprès des Entreprises POMMEREUL de Lécousse et CLOSSAIS de La Chapelle Janson.

### 0728012016: Terrains HUBERT.

Les filles de Monsieur Jacques HUBERT ont repris à leur compte la succession des Consorts HUBERT par rapport aux parcelles cadastrées section AC n° 129 et AD n° 186, pour lesquelles la Commune avait formulé une offre de 46 083.00 €.

Les propriétaires ont récemment interpellé la Commune afin de lui faire connaître leurs prétentions quant à la vente de ces biens. Le prix est annoncé à 133 201 € auquel il conviendrait d'ajouter le montant correspondant à une réévaluation calculée à partir du 10 Août 2011.

Considérant que le projet de déviation de la RN12 qui est actuellement à l'étude, pourrait orienter le tracé de cette future voie vers le Nord de l'agglomération à proximité des biens indiqués précédemment, le Conseil Municipal après en avoir délibéré émet un avis défavorable à la proposition qui vient de lui être présentée.

### Sécurité RN 12 à la sortie de l'école.

Les deux accidents survenus sur le passage protégé situé devant l'école les 6 décembre 2015 et 7 janvier 2016 sont évoqués. Bien que bon nombres de dispositifs liés à la sécurité soient présents à cet endroit, une réunion avec les services de la DIRO (Direction Interdépartementale des Routes Ouest) en charge de la RN 12, se déroulera le 29 janvier à 14 h 00.

Il s'agira d'effectuer un état des lieux ayant pour objectif l'amélioration de la sécurité dans la traversée de l'agglomération.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la réunion close à 22 h 00.

Jean-Louis LAGRÉE	Stéphane IDLAS (donne pouvoir à B. BROSSAULT)	Chantal CHEFTEL (pouvoir de C. BOURACHAUD)
Pierre-Yves JOUAULT	Brigitte BROSSAULT  (pouvoir de S. IDLAS)	Jeannine PERDRIEL
Pierre BERHAULT	Joëlle JEDRECIK	Cédric BOURACHAUD (pouvoir à C. CHEFTEL)
Marie-Stéphane MACÉ	Louis CREIGNOU	Christèle PATREL
André JEUSSELIN	Nadia VIRET Noël-Alexis	JEUSSELIN